

## Un référendum irrespectueux

Les cantons, ou du moins ceux qui l'auront décidé, vont faire usage d'un droit constitutionnel jusqu'ici dormant. S'ils se retrouvent huit à le demander, le paquet fiscal sera soumis au vote du peuple. Cette décision est expérimentalement excitante, prometteuse, chahutante et détectrice de double jeu.

Si cette procédure référendaire n'a pas été utilisée depuis 1874, c'est qu'il était plus simple pour les partis majoritaires dans les cantons de réunir 50 000 signatures de citoyens. Certes il est arrivé que leurs représentants montent à Berne pour défendre leurs intérêts communs. Dans les années septante, le Conseil fédéral, pour équilibrer son budget, avait eu recours au droit d'urgence (art. 89 bis de l'ancienne Constitution) à leur détriment. Unanimes, ils réussirent à le faire plier. Le Conseil fédéral publia un message complémentaire annulant sa décision première. Mais cette fois-ci il ne s'agit pas d'un conflit entre les niveaux d'exécutifs; les cantons s'attaquent à une décision du Parlement, où les mots d'ordre partisans ont joué un rôle décisif. Les mêmes partis tiennent les rênes dans les cantons, par exemple en Suisse centrale où le PDC s'est fortement engagé, notamment au Conseil des États, pour faire aboutir le paquet. Réussiront-ils à bloquer la réaction des cantons? Intérêt cantonal contre intérêt partisan. Passionnant à observer.

Ce référendum est encore prometteur parce qu'il est bon que les cantons, sur des sujets essentiels, révèlent leur prise de position. Sur la question historique et existentielle de l'adhésion à l'Union européenne, nous aurions souhaité que les cantons soient gagnés les uns après les autres à une approche européenne, sinon tous, du moins un nombre significatif et

représentatif, avant que le Conseil fédéral s'engage dans une négociation. Le droit d'initiative leur permet de s'exprimer au niveau fédéral. Qu'ils en fassent usage aussi pour exprimer une sensibilité que les partis, organisés à l'échelle suisse, ne peuvent refléter! L'usage inédit du référendum des cantons ouvre cette voie.

Le référendum sur le paquet fiscal chahute la démagogie de la droite qui exige des économies sévères aux répercussions humaines lourdes et qui, dans un deuxième temps, offre des allègements fiscaux à une clientèle ciblée. Les référendaires rappellent que c'est promouvoir une comptabilité publique gribouille que de vouloir équilibrer les comptes en diminuant et les dépenses... et les recettes. Retour au principe de réalité.

Le référendum enfin détecte les ambiguïtés. Il permet de demander à des libéraux fédéralistes comment ils peuvent approuver des dispositions qui sont imposées aux cantons sans base constitutionnelle. Comment un défenseur des finances de son canton, tel le radical vaudois Charles Favre, se donnant une image de père la rigueur, peut-il voter et soutenir publiquement des allègements fiscaux, notamment en faveur des propriétaires, quand il sait qu'ils alourdiront gravement le déficit? Alors qu'il n'y a aucune urgence, aucune injustice grave à réparer immédiatement, comment peut-il choisir le mot d'ordre de son parti plutôt que la défense du budget cantonal?

Ces contradictions, ce double langage, celui de l'austérité et celui de la prodigalité électoralement intéressée, celui du fédéralisme et celui du suivisme des états-majors suisses, le référendum les fait éclater, irrespectueux de l'ordre politique ordinaire. AG

### Sommaire

**Fiscalité:** La péréquation financière innove sans toucher aux abus de la concurrence fiscale (p. 2)

**Tourisme:** La formation vaut bien une hausse de la TVA (p. 3)

**Développement:** Taxes et vols font la richesse des nations (p. 4)

**Conjoncture:** Quand les politiques économiques génèrent l'incertitude (p. 5)

**Forum:** Le compostage intelligent (p. 6)

**Sport:** Le public romand boude les stades (p. 8)

# La péréquation financière innove sans toucher aux abus de la concurrence fiscale

**Comment donner aux cantons les plus pauvres des ressources qui leur permettent d'assumer pleinement leurs tâches? Le nouveau modèle de péréquation apporte une réponse. C'est un travail original, mais il n'ose pas toucher, par réalisme, à la sous-enchère fiscale intercantonale et internationale.**

**A** l'intérieur d'un espace territorial limité, comme celui de la Suisse, il n'est pas tolérable que les cantons, qui doivent assumer les mêmes tâches, disposent de ressources financières fortement inégales. Ramenées à un indice commun, la moyenne suisse étant de 100, les ressources de Zoug se situent à 238 points et celles du Valais à 57,8. La conclusion est simple. L'actuel système de péréquation est inadéquat.

Un premier constat révèle l'insuffisance du système. Les mouvements de fonds entre la Confédération et les cantons sont considérables: 13,5 milliards de francs (chiffres de 1999), mais seul un milliard tient compte de la capacité financière des cantons. Le correctif n'a donc pas l'ampleur suffisante. D'autre part les subventions que reçoivent les cantons sont liées à des tâches à accomplir qu'ils cofinancent aussi. Elles ne leur confèrent aucune marge de manœuvre. Ils ne la retrouveraient que si la péréquation mettait à leur disposition des ressources dont ils auraient le libre emploi. Or, dans le régime actuel, on observe que plus le canton est pauvre, plus sa part à des ressources non affectées est faible: 18,3 % pour Neuchâtel, 15,2 % pour le Jura contre 61,6 % pour Zoug ou 38,9 % pour Genève. La part

des cantons à l'impôt fédéral direct (IFD), qui est une ristourne non affectée, explique cet écart.

## La nouvelle péréquation

A partir d'un indicateur, considéré comme fiable, de la capacité financière des cantons, le nouveau régime se propose, par un transfert de ressources, de faire en sorte qu'aucun canton ne soit situé à moins de 85 par rapport à une moyenne suisse de 100. Dans ce but est créé un fonds de péréquation. Il est alimenté par les cantons riches (participation estimée à un milliard de francs) et la Confédération (participation estimée à un milliard et demi). Cette péréquation a provoqué

un débat aux Chambres pour savoir si la part des cantons riches devait être égale à celle de la Confédération. À ce fonds principal s'ajoute la prise en compte de charges particulières, celles des régions de montagne, notamment le Valais et les Grisons, et celles des villes centres. Enfin le passage d'un système à l'autre risque de déséquilibrer les recettes de certains cantons, d'où la création pour une période transitoire d'un fonds de compensation des cas de rigueur. A relever que Vaud pour plus de 100 millions, Neuchâtel et le Jura sont parmi les principaux bénéficiaires,

ce qui introduit dans leur gestion future une certaine précarité, car les Chambres fédérales examineront tous les quatre ans l'opportunité de cette aide (charitable).

## Appréciation

La péréquation n'est qu'un des volets de la réforme. Tout aussi importants sont le désenchevêtrement des tâches et les accords-cadres intercantonaux, projets à examiner pour eux-mêmes. Le jugement que l'on peut porter sur la seule péréquation est mitigé. Le principe d'attribuer aux cantons des ressources non affectées dont ils disposent librement est juste, sauf que certains peuvent en profiter, étant mis politiquement sous pression, pour accélérer la concurrence fiscale, dont le Conseil fédéral, dans son message, fait un des axes de la réforme du fédéralisme! Les abus de cette concurrence seraient suffisamment corrigés, dit-il, par l'obligation pour les cantons qui s'y adonnent de participer au fonds de péréquation. Les profiteurs passeraient à la caisse. Le projet n'ose donc pas s'attaquer au mécanisme qui permet de pousser la concurrence à l'extrême, notamment pour certaines formes de sociétés particulièrement mobiles, favorisées au point que l'OCDE s'en est émue. Ce mécanisme, c'est la ristourne de l'IFD faite aux cantons. Cette part est assez substantielle pour que le canton et ses communes, Zoug par exemple, puissent se

contenter pour leur propre fiscalité d'une sorte de pourboire. Or cette ristourne, quoique répartie différemment, sera maintenue. Dans le projet, elle est de 17 %. Mais un minimum de 15 % sera garanti, même constitutionnellement. Zoug pourra donc continuer à offrir des conditions imbattables. Il pourra pousser la «saine concurrence», selon la formule du projet fédéral, jusqu'à la concurrence déloyale. Internationalement déloyale. On s'est gardé de toucher à la structure fiscale qui la rend possible, même dans ses excès. Il est simplement prévu que les moins bien pourvus en profiteront au titre de la péréquation. Limites égoïstes et idéologiques d'une réforme par ailleurs novatrice. *ag*

## ONG suisses

Six cents organisations non gouvernementales sont actives en Suisse dans le domaine de la coopération. Parmi celles-ci, 250 conduisent des projets dans 142 pays en développement, au Sud et à l'Est. En 2001, les ONG ont versé 523 millions de francs d'aide. Les deux tiers de ce montant ont été récoltés auprès du public. Caritas, Helvetas et l'Entraide protestant (EPER) sont les deux plus grands bailleurs de fonds.

*Annuaire suisse de politique de développement 2003, IUED, Genève.*

# La formation vaut bien une hausse de la TVA

**Le tourisme est aux abois. La qualification professionnelle du personnel en souffre. La qualité suisse tire la langue. La TVA pourrait être son salut**

**L**e client est roi. Il faut satisfaire ses besoins et ses désirs. Une offre unique et individualisée de qualité est la clé du succès. Le développement du tourisme suisse compte sur la convivialité. Ce sont les thèses une, deux et trois d'un document qui en comprend dix - un décalogue de plus - diffusé en mars dernier sur l'économie touristique suisse par GastroSuisse, hotelleriesuisse, la Fédération suisse du tourisme, les Remontées mécaniques suisses, l'Union des transports publics et Suisse Tourisme. Evidemment la qualité a un prix, la TVA pourrait le payer.

## Innover et coopérer

Bien sûr, les investissements dans les infrastructures sont primordiaux pour assurer de bonnes conditions d'hébergement, de transports et de séjour. La branche est passablement endettée. Bon nombre d'hôtels et

de restaurants, ainsi que les installations pour les sports d'hiver méritent un coup de jeune.

Le prêt de cent millions décidé par les Chambres fédérales, mais jugé insuffisant par la gauche, devrait servir à revitaliser un équipement démodé et obsolète. Et surtout à rationaliser et à intégrer l'offre fragmentée en mille et une mini-entreprises qui agissent dans le désordre sans concertation. Il s'agit en somme de multiplier les coopérations (thèses sept et neuf).

## Le capital humain

Mais sans hommes ni femmes, les infrastructures ne sont que spot publicitaire ou gouffre à faillite (voire encadré ci-dessous). C'est pourquoi le personnel est en première ligne, du sommelier au gestionnaire. Il est le relais, le passeur vers les richesses naturelles et urbaines du pays. Que ce soit dans l'hôtellerie, colonne vertébrale de la

branche, ou dans l'animation et l'accompagnement, il faut un personnel formé, motivé, polyvalent. C'est la thèse numéro quatre, et tout le monde est d'accord.

En revanche, le financement de la formation est problématique. Les dix millions, prévus par le Conseil fédéral dans son message de septembre 2002, sont insatisfaisants pour la gauche et à peine acceptables pour la droite, obnubilée par l'état des caisses fédérales. Le camp rose-vert demandait davantage. Il souhaitait en engagement plus ambitieux. Dix mille personnes souffrent d'une formation lacunaire. Des étrangers surtout, «importés» au fil des années pour pourvoir des emplois peu qualifiés. A ce tarif, il est probable que la requalification professionnelle se poursuive au compte-gouttes et laisse sur le carreau les plus démunis, malgré les congés de formation de trois jours par an inscrits dans la Convention collective du secteur.

## Les prix ne font pas le touriste

L'industrie touristique, qui subit depuis quinze ans les affres de conjonctures économiques difficiles, réclame une politique fiscale sur mesure, susceptible d'encourager son expansion et sa modernisation (thèse numéro huit). Trop de taxes entravent son rayonnement. Plus précisément, elle entend profiter jusqu'en 2006 au moins d'un taux de TVA préférentiel, 3,6 au lieu de 7,6% - souhait accepté par Parlement - sans parler de la revendication pour la gastronomie d'un taux équivalent à celui du

commerce de détail (2,4 au lieu du 7,6 % en vigueur). Or, une étude de l'Administration fédérale des finances (AFF) (*La vie économique*, 3-2003) montre que la suppression du taux spécial ne pénaliserait pas la compétitivité internationale du secteur. Le niveau des prix n'influence pas ou peu la décision de séjourner en Suisse. La météo et la qualité des prestations semblent bien plus déterminantes. Autrement dit, on visite le pays sans trop compter, mais on en veut pour son argent.

Voilà pourquoi on pourrait sans trop de dommages relever la TVA à son taux courant, bien en deçà des standards européens. Les recettes dégagées par la hausse - 180 millions de francs environ - pourraient alors financer la formation et la qualification professionnelle. Un postulat présenté en 2001 par le socialiste bernois Rudolf Strahm allait déjà dans ce sens. Elles profiteraient directement au tourisme suisse sans disparaître dans le pot commun de la Confédération. Finalement, le client payerait un peu plus pour la qualité qu'il attend de son séjour en Suisse. *md*

## Apprendre la qualité

Au cours des années nonante, les cantons ont assoupli leurs lois sur les établissements publics. On peut ouvrir un bar ou un restaurant sans certificat de capacité pour la gestion d'un local. Les établissements se sont ainsi multipliés. Dépourvus de formation et d'expérience dans le métier, les nouveaux venus disparaissent aussitôt qu'ils ont apparu. Selon GastroSuisse, chaque année, un local sur cinq change de propriétaire.

Karl Eugster, directeur de Hotel & Gastro Union, regrette le niveau insuffisant des qualifications du personnel touristique. La qualité de l'offre en souffre directement. Des erreurs de gestion affectent les investissements et leur efficacité. Seule la formation, considérée par beaucoup d'employeurs comme un frein à la productivité ou tout simplement insupportable en raison de la taille modeste des établissements, peut rentabiliser les crédits et garantir la compétitivité du tourisme suisse.

La nouvelle politique du tourisme de la Confédération était le thème de *La vie économique* de juin 2002 édité par le seco.

[www.gastrosuisse.ch](http://www.gastrosuisse.ch)  
[www.schweizferien.ch](http://www.schweizferien.ch)  
 (Suisse tourisme)  
[www.swisstourfed.ch](http://www.swisstourfed.ch)  
 (Fédération suisse du tourisme)  
[www.swisshotels.ch](http://www.swisshotels.ch)  
 (Hôtellerie suisse)

# Quand les politiques économiques génèrent l'incertitude

**Les baisses des taux d'intérêts et la déréglementation des marchés ne suffisent plus. C'est la confiance qui est indispensable à la reprise économique.**

Dans tous les pays industrialisés, les taux d'intérêts ont atteint des plateaux historiques. En Suisse et en Europe, les taux ont chuté de plus de 1,5 point en deux ans, alors que l'inflation est restée quasiment nulle durant la période.

Avec un loyer de l'argent aussi dérisoire, il devient vraiment avantageux d'emprunter pour investir. On devrait dès lors assister à un redémarrage des investissements de la part des entreprises. De plus, la charge d'intérêt baissant, les ménages devraient consommer davantage. En principe, le cumul de ces deux facteurs devrait provoquer une reprise de l'économie, en Suisse comme en Europe et aux États-Unis.

## La déprime infinie

Or, en Suisse, les investissements des entreprises continuent de reculer, et la consommation donne des signes de replis. À l'extérieur, la situation est à peine meilleure.

Le manque de confiance et les incertitudes constituent l'explication la plus probable de la déprime économique mondiale. Pour les ménages, une cause saute aux yeux : la remise en cause du système des retraites, tant par la démographie que par les remèdes de cheval envisagés, incite les ménages à modérer leurs dépenses actuelles.

Du côté des entreprises, les facteurs d'incertitude sont

aussi nombreux que difficilement réductibles.

La situation géopolitique sous l'ère de George W. Bush est inquiétante. L'obsolescence de plus en plus rapide des technologies raccourcit la durée de vie des investissements. Dès lors, il devient plus difficile de les rentabiliser. L'évolution rapide des modes fait que ce qui était demandé hier ne l'est plus aujourd'hui. Dans ces conditions, il n'est pas facile de planifier des investissements.

## La déréglementation suscite l'insécurité

Pour susciter le redémarrage d'une économie confrontée à ces fortes incertitudes, il faudrait s'efforcer de réduire l'insécurité. Ce serait la condition pour que les entreprises se remettent à investir, et pour que les banques surmontent leurs réticences à prêter. Or, pour stimuler une conjoncture défaillante, la plupart des économistes préconisent une déréglementation accrue dans tous les secteurs, un accroissement de la concurrence et une réduction des dépenses publiques. Mais l'effet pratique de cette politique est d'ajouter des sources d'incertitude.

Ainsi, pour les entreprises et les hommes qui les pilotent, la déréglementation signifie par exemple qu'un concurrent peut brutalement ravir tout un marché, ou qu'un standard technique et des normes de qualité

peuvent disparaître du jour au lendemain. Le dogme de la concurrence absolue est coûteux : la durée de vie des contrats se raccourcissant, il faut consacrer de plus en plus d'argent à la publicité et à l'établissement de relations commerciales, lesquelles deviennent de plus en plus volatiles. Enfin, dans certains secteurs, la multiplication à intervalles rapprochés des procédures d'appels d'offre absorbe une énergie disproportionnée.

## La réduction des dépenses publiques génère la précarité

Le discours sur la réduction des dépenses publiques et parapubliques est aussi nuisible : il accroît l'insécurité sur le volume d'activité de nombreux secteurs économiques dépendant de l'État, comme la santé, l'enseignement, la construction, l'agriculture etc. Pour les ménages, la réduction des dé-

penses publiques signifie aussi une plus grande précarité en cas de coup dur : chômage, maladie, invalidité. Cela n'incite pas à la dépense.

La nature humaine n'aime pas l'incertitude et fuit le risque. Face à un changement, la plupart des personnes perçoivent plus les risques que les opportunités. À y regarder de plus près, l'application moutonnière des théories néolibérales par les autorités politiques pourrait donc se révéler complètement contre-productive dans un contexte de déprime. Croyant stimuler l'économie, on la tétanise. D'un éventuel excès de certitudes, de normes, de cartels et «d'inefficiences», il semble que l'on ait basculé dans un excès d'incertitude. Mais il n'y a guère que les analystes économiques dont le salaire est garanti par les ministères, les banques ou les universités à ne pas le ressentir. *mn*

## Les comptes 2002 de *Domaine Public*

L'assemblée générale des actionnaires de *Domaine Public SA*, présidée par Luc Thévenoz, s'est réunie le 19 juin 2003. Elle a approuvé les comptes pour 2002 à l'unanimité.

Dépenses		Recettes	
Production du journal	63369	Abonnements	202566
Promotion	11381	Vente numéros spéciaux	12
Salaires	83643	Dons	2440
Charges sociales	14810	Produits financiers	524
Locaux	6855		
Frais financiers	740		
Autres frais	10835		
Amortissements	3952		
Total dépenses	195585	Total recettes	205542
Résultat			9957

# Taxes et vols font la richesse des nations

**N**ulle nation ne saurait se développer sans libre marché. Pourtant les USA, champions de la cause, défendaient agressivement leur marché intérieur dans la phase cruciale de leur développement économique. En 1816, la taxe sur les produits importés était de 25%, elle atteignit 50% en 1832. Jusqu'en 1913, date de l'ouverture des marchés, l'Amérique fut à la fois championne en protectionnisme et en croissance économique. Les trois nations qui se sont développées de la manière la plus spectaculaire ces soixante dernières années, le Japon, Taiwan et la Corée du Sud ne l'ont pas fait à travers le libéralisme, mais au moyen de la réforme agraire, la protection et la subvention de leurs industries-clé, et de la promotion de l'exportation par l'Etat. En Corée du Sud et à Taiwan, toutes les grandes banques commerciales appartenaient à l'Etat, ce qui lui permettait de prendre des décisions majeures en termes d'investissement. Au Japon, le ministère de l'industrie et du commerce exerçait un contrôle similaire sur les investissements, mais par voie législative. Les trois nations recouraient à toutes les ruses légales possibles pour éliminer les produits étrangers concurrents, afin d'assurer l'essor de leurs propres industries. En bref, ces pays firent tout ce que l'OMC, la Banque

Mondiale et le FMI découragent ou interdisent aujourd'hui.

## Deux exceptions

Ni la Suisse ni les Pays-Bas ne semblent avoir systématiquement recouru à la protection de leurs industries naissantes. Ces deux pays ont recouru au vol de technologies développées ailleurs. Pendant leur phases-clé de développement, au cours de la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle, ces deux pays ne reconnaissaient en effet pas la validité des brevets dans la plupart des secteurs. L'industrialisation de la Suisse prit son envol en 1859, quand une petite firme se saisit du processus de coloration à l'aniline, pourtant développée et dûment brevetée au Royaume-Uni deux ans auparavant. La petite compagnie allait devenir Ciba. Aux Pays-Bas, au début des années 1870, deux firmes «empruntèrent» une recette brevetée en France pour produire de la margarine. Ces deux petites compagnies allaient devenir Unilever.

Aujourd'hui, il est interdit aux pays pauvres de suivre ces traces. Leurs industries naissantes sont immédiatement exposées à la concurrence. Le «transfert de technologie» est encouragé, mais il est freiné dans la pratique par un régime de brevets draconien.

Il n'y a pas d'argument rationnel justifiant le protectionisme des nations riches. La plainte africaine à l'OMC sur les subventions à l'exportation de coton le rappelle. Mais ne faudrait-il pas laisser aux pauvres la possibilité de suivre le chemin des riches?

Bien sûr, nous ne sommes plus au XIX<sup>e</sup>; l'Etat-nation a été relativisé, et l'innovation est plus dépendante que jamais de réseaux internationaux du savoir, où le rôle positif du brevet n'est plus à démontrer. La très prudente Commission on Intellectual Property Rights instituée par Tony Blair en Grande Bretagne, tout en reconnaissant l'absence de bénéfices directs du régime de brevets pour les pays les plus pauvres, recommande néanmoins aux pays émergents la constitution d'un régime de brevets «faible». Mais la valse-hésitation des pays riches sur un régime dans les domaines cruciaux de la santé, de l'agriculture et de la reconnaissance du savoir traditionnel, hésitations encore démontrées au G8 d'Évian, doit être contrastée avec leurs propres pratiques historiques. *ge*

*New Scientist*, 31 mai 2003.

Commission on Intellectual Property Rights,  
[www.iprcommission.org](http://www.iprcommission.org)

## Protection de l'environnement

### Un premier succès pour les adversaires du droit de recours

**L**e conseiller aux Etats Hans Hofmann (UDC, Zurich) a de la suite dans les idées. En 2000, sa motion visant à restreindre le droit de recours des associations et à limiter l'usage de l'étude d'impact en matière de protection de l'environnement, de la nature et du paysage avait échoué de peu devant le Conseil national. Il a repris sa demande par le biais d'une initiative parlementaire, acceptée par le Conseil des Etats lors de la session d'été.

Au fil des ans, l'argumentaire des adversaires du droit de recours n'a pas varié : procédures

interminables qui retardent inutilement les projets de construction et pénalisent l'économie, pouvoir disproportionné des tribunaux au détriment des autorités politiques. Et aujourd'hui comme hier, ces arguments ne sont pas pertinents. En effet, les recours administratifs sont surtout le fait des communes et des particuliers. Seul 1% d'entre eux résulte d'une action des organisations de protection de l'environnement. Et ces dernières voient le plus souvent confirmées leurs critiques par le Tribunal fédéral (76%). Sans parler des nombreux

cas où, grâce à la pression d'un recours, ces organisations convainquent les promoteurs d'améliorer leurs projets.

En réalité, les adversaires du droit de recours des associations en veulent à la législation sur l'environnement. Mais comme ils n'osent pas attaquer la loi de front, ils manifestent leur colère à l'encontre de celles et ceux qui, bénévolement, veillent à ce que le droit soit respecté. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : de trop nombreuses autorités ignorent délibérément les normes en vigueur et ne supportent pas que des tiers leur rappel-

lent le chemin du droit.

Il est coutume de qualifier le Conseil des Etats de conscience juridique du Parlement, face à un Conseil national plus enclin à succomber à des intérêts particuliers. En l'espèce, la Chambre des cantons a rangé sa conscience juridique au vestiaire, prêtant une oreille complaisante aux doléances des milieux spécialisés dans la dilapidation du patrimoine naturel. On notera que les parlementaires de l'UDC, un parti qui aime à se draper dans un patriotisme pur et dur, sont les principaux relais de ces doléances. *jd*

# Le compostage intelligent

**La décomposition du vivant produit de l'énergie. La biomasse réserve des richesses inexplorées. C'est une ressource d'avenir renouvelable et peu polluante.**

Ernest Badertscher  
vice-président de l'ADER

**L**a biomasse désigne tous les matériaux organiques créés directement ou indirectement au moyen de la photosynthèse par l'ensemble du monde vivant: végétaux, animaux et micro-organismes. La photosynthèse réalisée par les plantes vertes et par des bactéries produit les glucides indispensables à la vie, à partir d'éléments minéraux, gaz carbonique et eau, tout en rejetant de l'oxygène. Ensuite, ces glucides sont transformés en amidon, cellulose, lipides et protéines. Durant toute la vie d'un arbre, seul 1% de sa matière solide est prélevée dans le sol; les 99% restants proviennent du CO<sub>2</sub>, de l'air et de l'eau, l'énergie nécessaire étant fournie par le soleil.

On distingue la biomasse créée uniquement à des fins énergétiques, telle que les graines oléagineuses ou autres végétaux, de celle issue de résidus de cultures telle la paille de blé, celle issue de l'exploitation forestière comme la sciure et autres déchets de bois, des sous-produits de l'élevage, tels le fumier et le lisier, ainsi que des déchets ménagers.

## Des réserves inutilisées

Le stock terrestre de biomasse est sous-exploité. Actuellement, les prélèvements de l'homme pour l'ensemble de ses besoins sont d'environ 5% de la masse totale disponible. Dans les scénarios les plus optimistes d'utilisation à grande échelle de la biomasse, tel le scénario de la Conférence des Nations Unies de Rio au Brésil sur l'environnement et le développement, présenté en 1992 pour 2050, l'objectif de la contribution énergétique de la biomasse représente moins de 7%.

L'ADER (Association pour le développement des énergies renouvelables) stimule les études et les applications pratiques concernant la production décentralisée d'énergies renouvelables. Elle favorise la réalisation d'installations expérimentales permettant d'accroître l'autonomie énergétique des exploitations de diverses natures, notamment agricoles. Elle encourage les économies d'énergie sous toutes les formes.

Au cours de ses vingt ans d'activité, l'ADER a réalisé d'innombrables expériences pilotes, notamment en relation avec l'agriculture. Elle a aussi publié un livre, *L'énergie au futur*, qui propose des éléments concrets pour une politique responsable de l'énergie en Suisse, fondée sur une meilleure efficacité énergétique et le transfert mesuré aux énergies renouvelables. Des cours de formation complètent la gamme de ses services.

www.ader.ch  
021 626 38 23  
Sévelin 36, 1004 Lausanne

Le carbone, c'est de la biomasse stockée sous forme de forêts, de bois de construction ou d'humus résiduel après un compostage. Il faut donc favoriser les constructions en bois et le

## Le cycle du carbone

Le carbone, c'est de la biomasse stockée sous forme de forêts, de bois de construction ou d'humus résiduel après un compostage. Il faut donc favoriser les constructions en bois et le

compostage, ce qui permet du stockage à long terme. Le charbon et les hydrocarbures sont du carbone stocké depuis une époque très lointaine où le CO<sub>2</sub> dominait. Ce stockage a permis à l'être humain de vivre. Cependant, brûler rapidement ces réserves, comme nous sommes en train de le faire maintenant, ne peut que nous mener à une catastrophe.

Toute décomposition de biomasse par voie biologique, comme la fermentation qui produit du gaz carbonique et de l'alcool et comme la méthanisation qui produit du méthane et du CO<sub>2</sub>, contribue à l'effet de serre, si l'opération n'est pas correctement effectuée, notamment si le méthane n'est pas utilisé comme combustible et s'échappe dans l'atmosphère. Le méthane, gaz naturel ou encore gaz des marais, est 56 fois plus polluant que le CO<sub>2</sub>.

## Composter et récupérer les gaz

La décomposition biologique transforme cinq tonnes de matière solide en une tonne d'humus à la fin de la réaction et quatre tonnes en gaz divers, principalement du CO<sub>2</sub> et du méthane. Selon le procédé de décomposition utilisé, trois tonnes de méthane peuvent être employées comme carburant dont les résidus finaux, après combustion, ne seront que du CO<sub>2</sub> et de la vapeur d'eau. Il est donc primordial de ne plus composter à l'air libre sans récupérer le méthane, ceci principalement pour les grandes installations qui récupèrent la biomasse pour des villes et villages.

En Suisse, les déchets ménagers représentent annuellement 80 kg de biomasse par habitant. La transformation de cette biomasse doit être effectuée en deux phases: la première, en anaérobie, qui permet la récupération du biogaz comme source d'énergie et la deuxième, phase d'oxydation qui fournit un humus de haute qualité, d'une part par sa teneur en carbone et d'autre part par sa composition élevée en minéraux. Cette deuxième phase d'oxydation, dégage de la chaleur sous forme de vapeur d'eau qu'il est possible de récupérer par un système de pompe à chaleur.

Les avantages du compostage en deux phases sont multiples. Il dégage moins d'odeurs. Il n'y a pas de déperdition de méthane dans la biosphère. Le carbone est stocké grâce à l'humus (il est en revanche perdu si on l'incinère). L'apport de minéraux aux sols (phosphore, azote et potassium) est bien plus important. L'énergie est récupérée. Les sols retiennent mieux l'eau, facilitant ainsi le labourage. Le bilan économique est favorable.

En conclusion, le compostage idéal devrait être réalisé en deux phases. Un compostage industriel sans récupération du méthane est donc une grave source de pollution. Il doit être proscrit. Pour atteindre ces buts, une forte volonté politique est nécessaire et il appartient au citoyen de réagir. Le temps est compté. Il est urgent d'intervenir car nous n'avons qu'une planète. ■

# Les statistiques ne font pas de culbutes

**Le Service cantonal de recherche et d'information statistiques de l'Etat de Vaud (SCRIS) réagit à un article de DP consacré aux revenus des contribuables vaudois.**

Dans l'article de *Numerus* mentionné par l'article *Quand les statistiques font la culbute* (DP n°1564), nous indiquons que le revenu moyen des contribuables vaudois a augmenté de 21% en dix ans. En tenant compte de l'érosion monétaire, mesurée par l'indice des prix à la consommation, ce revenu moyen a baissé de près de 2%. Ce n'est pas un raisonnement, «sommaire» ou non, mais le résultat d'un calcul. Nulle part, dans cet article, le SCRIS (Statistique Vaud) ne parle de baisse du pouvoir d'achat. L'indice des prix à la consommation ne mesure pas l'évolution du coût de la vie, ni l'évolution du pouvoir d'achat. En effet, cet indice ne prend pas en compte certains postes de dépenses des ménages (par exemple les impôts directs, les cotisations aux assurances sociales, les primes d'assurance-maladie ou les taxes sur les véhicules à moteur).

L'article de *Domaine public* affirme que l'évolution de la part des revenus de rentes et pensions dans le total des revenus fis-

caux est «provoquée avant tout par le vieillissement démographique et dans une moindre mesure par l'augmentation des rentes AI». Précisons tout d'abord que le poste «rentes et pensions» de la déclaration d'impôt ne concerne pas que les contribuables âgés mais aussi les bénéficiaires de rentes AI, de rentes viagères, de rentes en cas d'accidents, de pensions alimentaires. Dans la statistique fiscale, le nombre de contribuables de 21 ans et plus a augmenté en dix ans de 8,7%, parmi eux les contribuables de 65 ans et plus voient leur effectif croître de 7,2%. Ceci se traduit par une proportion de contribuables de 65 ans et plus quasi stable en dix ans. Même si cette proportion avait augmenté, cela ne ferait pas «automatiquement baisser le revenu moyen» car il faudrait aussi tenir compte de l'influence de la croissance des revenus des autres contribuables sur la moyenne.

En fait, le revenu brut moyen des contribuables âgés a augmenté davantage ces dix dernières années, que celui des contribuables de 21 à 64 ans. Cette évolution

s'explique par plusieurs facteurs. Le montant des rentes AVS a augmenté, entre 1990 et 1999, de 25% (la rente simple minimale a passé de 800 à 1005 francs, la rente de couple de 1200 à 1508 francs). Le développement du 2<sup>e</sup> pilier et les rendements de fortune sont d'autres facteurs expliquant la croissance du revenu des contribuables âgés. Pour les contribuables de moins de 65 ans, la récession économique, le chômage avec ses réductions de revenus, la relative stagnation des salaires réels (plus 2,5% entre 1990 et 2000 selon l'indice suisse des salaires) durant la même période expliquent en partie la moindre croissance de leurs revenus totaux.

Quant aux couples non mariés, ils sont comptés comme deux contribuables distincts. Les femmes, qu'elles vivent seules ou en concubinage, sont toujours comptées dans la statistique, qu'elles aient un revenu d'activité lucrative ou non.

Claude Enz, chef de projet  
Jean Campiche, chef de service

## Langues

### Un culte en patois

Le 31 mai, l'Association vaudoise des Amis du Patois a fêté son cinquantième anniversaire à l'Abbaye de Montheron sur Lausanne, qui fut de 1129 à 1536, date de la Réforme, la résidence de moines cisterciens. A cette occasion, un culte œcuménique, entièrement parlé et chanté en patois vaudois, a été présidé par les pasteurs Bernard Martin et Pierre Guex. D'autres patoisants romands étaient présents. L'un des plus actifs, Jean des Neiges, de La

Roche, note dans *L'Ami du Patois* la difficulté de comprendre ce patois vaudois. Cela pourrait nous aider à comprendre pourquoi nos confédérés alémaniques, qui aiment conserver leurs parlars locaux, ont tant de peine à parler un allemand universel correct.

Retenons du «Prîdzo (sermon) ein patois dâo menistro Bernard Martin de Tsampagne» (Champagne) les premiers mots:

«Tchè z'ami, frâre et chèrè

dein la Seigneur, L'è por mè on grand dzoûyo do pouâi dèvesà ein patois et de vo z'apportâ la messâgdzo de vouâ dans nôutron bî vilyio lengâdzo.»

(Chers amis, frères et sœurs dans le Seigneur, C'est pour moi une grande joie de pouvoir parler en patois et de vous apporter le message de ce jour dans notre beau vieux langage.)

On savait qu'il y avait des messes en patois, qui avait entendu dire qu'il y avait aussi des cultes en patois? cfp

**I M P R E S S U M**  
Rédacteur responsable:  
**Jean-Daniel Delley (jd)**

Rédaction:  
**Marco Danesi (md)**

Ont collaboré à ce numéro:  
**Gérard Escher (ge)**  
**André Gavillet (ag)**  
**Jacques Guyaz (jg)**  
**Sarah Lombardi**  
**Roger Nordmann (rn)**  
**Charles-F. Pochon (cfp)**

Forum:  
**Ernest Badertscher**

Responsable administrative:  
**Anne Caldeleri**

Impression:  
**Presses Centrales Lausanne SA**

Abonnement annuel: 100 francs  
Etudiants, apprentis: 60 francs  
@abonnement e-mail: 80 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1, cp 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone: 021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
E-mail: domaine.public@span.ch

**www.domainepublic.ch**

# Le public romand boude les stades

**Les spectateurs se font rares dans les arènes de Suisse romande. Caisses vides, dopage et changements sociologiques minent l'avenir du spectacle sportif.**

**A**thlétissima est une des grandes affiches sportives de la Suisse romande. Il y a dix ans la réunion d'athlétisme de Lausanne remplissait aisément La Pontaise. Depuis quelques années, il devient difficile de dépasser les 12 000 spectateurs sur une contenance totale de 16 500. A Genève le nouveau stade de La Praille aligne 30 000 places et a bien besoin de Johnny Hallyday pour se remplir.

Dans le *business plan*, comme on dit de nos jours, il est prévu que Servette rassemble une moyenne de 10 000 spectateurs dans son nouveau stade. On est loin du compte, même si le club genevois a augmenté d'environ un millier le nombre de ses specta-

teurs par rapport au stade des Charmilles. En fait Servette peine à dépasser 7 000 spectateurs, loin des chiffres nécessaires pour garantir si ce n'est la rentabilité, au moins la couverture des coûts du nouveau stade. Toute la presse fait d'ailleurs des gorges chaudes sur l'absence de finitions due au manque d'argent!

Le hockey sur glace semblait une valeur sûre du spectacle sportif, surtout à Lausanne. Et puis, voilà que l'introduction de moyens sérieux de comptage à la patinoire de Malley a ramené à des niveaux plus raisonnables le nombre de spectateurs, jusque là estimé au coup d'œil par l'aimable président du Lausanne Hockey Club. Bref, le spectacle

sportif est en crise. En Suisse alémanique, si le stade St-Jacques de Bâle est une exception, les stades restent bien remplis, mais de ce côté-ci de la Sarine, c'est un spectacle de désolation: les spectateurs s'en vont et les clubs font faillite.

L'ombre du dopage plane sur les grands sports individuels comme l'athlétisme ou le cyclisme. A l'évidence, rien ne sera plus comme avant et le spectateur boude. Pour les sports collectifs comme le football, l'explication est ailleurs. Ces sports sont nés avec la grande industrie. Leurs racines ouvrières sont profondes. En allant au match le dimanche, le mécanicien ou le manoeuvre accomplissait un acte d'identification avec la collectivité, semblable

à celui du bourgeois qui se rend à l'opéra ou dans une exposition.

En Suisse romande, l'industrie a été submergée par le tertiaire. Elle ne reviendra plus, et pas davantage les foules vers le stade. Ce n'est pas un hasard si en arrivant près de Bâle surtout, mais aussi de Zurich, de Saint-Gall ou d'Aarau, la présence massive des usines continue de nous frapper. Chez nous, ce sont les vignobles qui attirent le regard. Au bord du Léman, Bertarelli dépense sans compter pour ses voiliers, alors qu'au bord du Rhin, Gigi Oeri rayonne dans les vestiaires du FC Bâle au milieu des académies des frères Yakin, et cette dualité des deux côtés de la Sarine ne semble pas prête de s'inverser. *jjg*

## Arts plastiques

### Le rêve figé

**Le Kunsthaus de Zurich présente la première rétrospective du sculpteur américain Duane Hanson en Suisse. C'est un événement car ses œuvres sont absentes des musées du pays.**

**A**Zurich, jusqu'au 13 juillet, les sculptures de Duane Hanson (1925 - 1996) dialoguent avec des peintures d'artistes américains des années soixante aux années huitante issues des collections du Kunsthaus. Des œuvres de Robert Rauschenberg, Roy Lichtenstein ou d'Andy Warhol côtoient les stéréotypes de l'Amérique «middle class» rassemblés par l'artiste: un groupe d'ouvriers, l'embonpoint de deux touristes, une femme de ménage noire, un Américain à casquette sur sa tondeuse à gazon, un concessionnaire automobile, un peintre en bâtiment ou encore un étudiant.

Cependant, si Duane Hanson s'inscrit dans la mouvance du

Pop Art à travers une interprétation du quotidien, les moyens qu'il utilise pour y parvenir se situent à l'opposé des représentations abstraites ou schématiques mises en œuvre par la plupart des artistes de cette époque. C'est en effet par le biais d'un réalisme troublant que l'artiste nous donne à voir les archétypes de la culture populaire américaine de son temps. Et si certains critiques d'art ont réduit son travail à un simple «décalque» de la réalité et en ont dénoncé la séduction facile, Duane Hanson rappelle l'objectif qu'il cherche à atteindre à travers l'emploi du réalisme: «Je ne copie pas la réalité, je fais un constat sur les valeurs humaines. Mon travail a

pour sujet des gens dont la vie est marquée par le désespoir. Je montre le vide mental, la fatigue, la vieillesse ou encore la frustration. Ces gens n'arrivent pas à faire face à la compétition. Ils sont mis à l'écart et sont psychologiquement handicapés». Chacun à sa manière, ces personnages à l'expression mélancolique et introvertie incarnent un sentiment de déception face au grand rêve américain.

A base de résine de polyester ou de fibre de verre, les sculptures grandeur nature semblent appartenir au monde des vivants. Leur taille et leur réalisation artistique méticuleuse - l'artiste va jusqu'à peindre des poils, des veines, des bleus et autres stigmates sur le corps de

ses sculptures - créent l'illusion de la réalité. A tel point qu'en déambulant dans les salles du musée, le spectateur se fait systématiquement surprendre et confond les œuvres avec d'autres visiteurs. Le soin accordé au choix des vêtements et des accessoires que portent ses personnages ne fait que renforcer cet effet de réalisme: «Les vêtements avec lesquels j'habille mes sculptures sont très importants. Les habits doivent refléter leur attitude et raconter une histoire précise». Si l'on se plaît à répéter que «l'habit ne fait pas le moine», Duane Hanson cherche précisément à définir ses personnages avant tout par leurs vêtements.

Sarah Lombardi